AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (20)ItemJean-Baptiste André Godin à Antoine Massoulard, 24 septembre 1879

Jean-Baptiste André Godin à Antoine Massoulard, 24 septembre 1879

Auteur·e: Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)
Collation6 p. (211r, 212r, 213v, 214v, 215r, 216r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Antoine Massoulard, 24 septembre 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN: https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49974

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction24 septembre 1879
Lieu de rédaction170, rue de Rivoli, Paris
DestinataireMassoulard, Antoine (1843-1882?)
Lieu de destinationAngoulême (Charente)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur le souhait de Massoulard de revenir au Familistère. Godin remercie Massoulard pour les témoignages de sympathie qu'il lui a donnés dans ses lettres à Marie Moret, mais il lui rappelle les incidents qui ont eu lieu entre eux. Il lui rappelle qu'alors qu'il était en Amérique, il déclarait vouloir être attaché à l'œuvre du Familistère, qu'il l'avait associé à la rédaction du journal Le Devoir et qu'il lui en avait confié la gérance, mais gu'il avait renoncé à participer à la rédaction du journal après que Godin ait demandé une modification à un de ses articles, puis qu'il s'était retiré de la gérance. Il lui rappelle encore qu'il lui avait confié l'économat sous le contrôle et la direction de monsieur Épaulard, mais qu'il s'est soustrait à la hiérarchie des fonctions. Il le prévient que les employés supérieurs du Familistère et de son usine ont gardé le souvenir de ces aspects de son caractère. Godin n'est pas d'accord avec la facon dont Massoulard justifie son comportement dans sa lettre du 19 septembre 1879 : sur la persuasion, l'opposition cordiale et le respect d'autrui. Godin pense que Massoulard pourrait rendre des services à l'association du Familistère ; il accepterait le retour de Massoulard à la condition d'être conciliant et d'accepter les remontrances sur son comportement. Il l'avertit qu'il ne peut faire son retour qu'à titre de disciple car l'œuvre de l'association est tellement avancée qu'il s'agit de suivre la voie qu'il a tracée. Notes

- Lieu de rédaction : hôtel de la place du Palais-Royal à Paris selon le texte de la lettre ; l'hôtel de la place du Palais-Royal se situait au 170 rue de Rivoli à Paris.
- La lettre est une réponse à celles d'Antoine Massoulard à Marie Moret des 16 et du 19 septembre 1879 (Cnam FG 17 (2) v).
- La lettre est mentionnée dans la lettre de <u>Marie Moret à Antoine Massoulard</u> <u>du 24 septembre 1879</u> (Cnam FG 15 (20), folio 217v).
- Antoine Massoulard répond à la lettre de Godin le 1er octobre 1879 (Cnam FG 17 (2) v).
- Antoine Massoulard répond à la lettre de Godin le 1er octobre 1879 (Cnam FG 17 (2) v) et le 16 octobre 1879 (Cnam FG 17 (2) v).

Support

- La signature de Godin n'est pas copiée sur le folio 216r.
- Le jour et le chiffre de la date de rédaction sont manuscrits à la mine de plomb sur la copie de la lettre.

Mots-clés

Conflit, Emploi, Familistère

Personnes citées

- Épaulard, Emmanuel (1848-)
- Moret, Marie (1840-1908)
- Société du Familistère de Guise Association coopérative du capital et du travail

Lieux citésÉtats-Unis

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification

mercion 24 # car Aborian Barmelary, & or ruis in empecher d'atre son deble re limoignages de sympatice que vous madrenses and not lettres a med! Havie, at face you pris en seriouse consideration la situation entionnede dans laquelle rous vice hou Mais malgre tout 2 interest que so sacro où porte, je ne puis m'emrecker de me re heler les divers incidents qui out en lier un tre nous d'une jagon laute continere à ma manie Tetre of to rois. He est part être bon mime que si vous and nous and affirms a differented restricted que rous éties attaché au damilesters : muigne les replesions que je vous avais faites corque vous vicrivais en Comorgone, je ires un injuis que récliement voire pouries ette considere co un des pilliers de l'aurre. Questi large et fondai le "Devoir", je vous invitre à prindre part à sa réduction et crus peuvoir rous donner la reshonsabilité de la genance, nave con sequent la signature. Nous acceptes Nantes ees choses, mais pen

à jours après nous renancies à callaborer à la reduction parce que je demandais une modifica and un article que nous avies fa dans explication to note part, rows moderation nous la redaction du " Devoir " un 1836 grement gar per après vous refreses de le jour nal at m'obligier brusquement is rester soul gerant grand lower too vectorations ex ete faiter en volve monn. D'un autre coté larsque in vous confie Planamat, is won't disaid que nont relov in du controle ex at la direction de M. Spaulari ; a taldies pas a vous affrancher 32. I'm as de et à auther la hierarchie des foretiens us faits some silence, some meious observations, near asouter a construction fimille; mais aujour's here in dais que je ne presurais rester a ce mous su meme receive. S'autro part, ier and loyes arrow de havail, out gorde le souveries a color ne water caractère. He faist dout que rous rous mother in prosence de ce fait que les meragements of authorsio mi de n part, ne de celle se a mordonner avec asquelle vous allabararing no fucuraient so never weler.

214 rais sin for recommant qu'on ne se 2 12 to hours et que me nessaint me dout an'a marie h Dans oute monre lettre sous de parison